

**RAPPORT SPECIAL 2013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS
DES ARTICLES L.225-197-1 A L.225-197-6 DU CODE DE COMMERCE**

(ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS)

**Avanquest Software
Société Anonyme au capital de 20.144.574 euros
Immeuble Vision Défense
89-91 Boulevard National – 92250 La Garenne Colombes
R.C.S NANTERRE 329 764 625
N° INSEE : 329 764 625 00045**

La Garenne-Colombes, le 25 septembre 2013

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport établi par votre conseil d'administration vous rendant compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code de commerce relatifs aux attributions gratuites d'actions aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la société Avanquest Software (ci-après la « **Société** ») et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 1° du Code de commerce.

1. Attributions gratuites d'actions aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société intervenues au cours l'année

- Le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion en date du 18 septembre 2012, agissant sur autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 28 juillet 2010, a approuvé l'émission de 245.000 actions ordinaires de la Société au profit de certains salariés et responsables de Business Units¹.

La période d'acquisition a été fixée à une durée de 4 ans.

La période d'acquisition étant de 4 années, il n'a pas été fixé de période de conservation

L'attribution définitive des actions sera soumise à des conditions d'atteinte d'objectifs opérationnels et de cours de bourse.

- Le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion en date du 25 juillet 2013, agissant sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 29 novembre 2012, a approuvé l'émission de 800.000 actions ordinaires de la Société au profit de mandataires sociaux et de salariés.

La période d'acquisition a été fixée à la plus lointaine des deux dates suivantes (x) le 25 juillet 2015 (2 ans) ou (y) la date de réalisation des objectifs sur le cours de bourse de la Société cette date ne pouvant intervenir après le 25 juillet 2017.

La période de conservation a été fixée à une durée de 2 ans sauf dans le cas où la période d'acquisition prévue ci-avant serait d'une durée au moins égale à quatre ans. La période de conservation prendra fin au plus tard le 25 juillet 2017.

L'attribution définitive des actions sera soumise à des conditions de performance boursière de la Société, d'atteinte d'objectifs opérationnels et de présence du bénéficiaire.

1.1 Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement au cours de l'année à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société à chacun des mandataires sociaux par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce :

| Bénéficiaires | Nombre d'actions attribuées | Valeur des actions (1) | Date d'attribution | Période d'acquisition / Date d'acquisition définitive maximale | Fin de la période de conservation maximale | Mandats sociaux exercés |
|----------------|-----------------------------|------------------------|--------------------|--|--|---|
| Bruno Vanryb | 260.000 | 1,28€ | 25 juillet 2013 | 2 à 4 ans / 25 juillet 2017 | 25 juillet 2017 | Président du conseil d'administration de la Société |
| Roger Bloxberg | 150.000 | 1,28€ | 25 juillet 2013 | 2 à 4 ans / 25 juillet 2017 | 25 juillet 2017 | Administrateur de la Société |
| Todd Helfstein | 150.000 | 1,28€ | 25 juillet 2013 | 2 à 4 ans / 25 juillet 2017 | 25 juillet 2017 | Administrateur de la Société |

(1) Cours de clôture de l'action Avanquest la veille du jour d'attribution par le conseil d'administration des actions

1.2 Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement au cours de l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce :

Nous vous informons qu'au cours de l'année, aucune action n'a été attribuée gratuitement par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce à chacun des mandataires visés au paragraphe ci-avant, à raison des fonctions ou mandats qu'ils y exercent.

1.3 Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement au cours de l'année par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix (10) salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé :

| Bénéficiaires | Nombre d'actions attribuées | Valeur des actions (1) | Date d'attribution | Période d'acquisition / Date d'acquisition définitive maximale | Fin de la période de conservation | Sociétés concernées Fonctions exercées |
|------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------|--|-----------------------------------|---|
| Thierry Bonnefoi | 240.000 | 1,28€ | 25 juillet 2013 | 2 à 4 ans / 25 juillet 2017 | 25 juillet 2017 | Directeur administratif et financier Groupe |
| Kevin Bromber | 80.000 | 1,65€ | 18 septembre 2012 | 4 ans / 18 septembre 2016 | 18 septembre 2016 | Directeur Division V Com |
| Olivier Thirion | 80.000 | 1,65€ | 18 septembre 2012 | 4 ans / 18 septembre 2016 | 18 septembre 2016 | Directeur Division Softcity |
| Philip Schnyder | 80.000 | 1,65€ | 18 septembre 2012 | 4 ans / 18 septembre 2016 | 18 septembre 2016 | Directeur Division Affiliates |
| Eric Malkemus | 5.000 | 1,65€ | 18 septembre 2012 | 2 ans / 18 septembre 2014 | 18 septembre 2016 | Responsable web to print |

(1) Cours de clôture de l'action Avanquest la veille du jour d'attribution par le conseil d'administration des actions

1.4 Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement au cours de l'année par les sociétés ou groupements qui sont liés à la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce à l'ensemble des salariés bénéficiaires, nombre desdits salariés bénéficiaires et répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires :

| Bénéficiaires | Nombre d'actions attribuées | Valeur des actions (1) | Période d'acquisition / Date d'acquisition définitive | Période de conservation / Fin de la période de conservation |
|--------------------|-----------------------------|------------------------|---|---|
| Salariés du Groupe | 485.000 | 1,28€ à 1,65€ | 2 à 4 ans / 18 septembre 2014 au 18 septembre 2016 | 18 septembre 2016 au 25 juillet 2017 |

(1) Cours de clôture de l'action Avanquest la veille du jour d'attribution par le conseil d'administration des actions

2. Acquisitions définitives au cours de l'année d'actions attribuées au cours des exercices précédents

| Bénéficiaires | Nombre d'actions | Date d'attribution | Date d'acquisition définitive | Fin de la période de conservation |
|-------------------|------------------|--------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| Sharon Chiu | 5.000 | 4 novembre 2010 | 4 novembre 2012 | 4 novembre 2014 |
| Gary Gonzalez | 5.000 | 4 novembre 2010 | 4 novembre 2012 | 4 novembre 2014 |
| Brian Hasse | 10.000 | 4 novembre 2010 | 4 novembre 2012 | 4 novembre 2014 |
| Kelly Sanchez | 10.000 | 4 novembre 2010 | 4 novembre 2012 | 4 novembre 2014 |
| Kevin Bromber | 25.000 | 4 novembre 2010 | 4 novembre 2012 | 4 novembre 2014 |
| Bill Warburton | 5.000 | 4 novembre 2010 | 4 novembre 2012 | 4 novembre 2014 |
| Christophe Peyrot | 20.000 | 5 mai 2011 | 5 mai 2013 | 5 mai 2015 |
| Ayoub Abbashbay | 25.000 | 5 mai 2011 | 5 mai 2013 | 5 mai 2015 |
| Helen Smith | 2.000 | 11 juin 2009 | 11 juin 2013 | 11 juin 2013 |

Pour le Conseil d'Administration



**Bruno Vanryb
Président du Conseil d'administration**